

CONDITIONS GENERALES DE SERVICE « CLIENTS »

Mise à jour 12 mars 2021

Le Service est fourni par Bee Happy, opérant sous le nom commercial Beegift, société par actions simplifiée au capital de 37.140 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bar Le duc sous le numéro 829 176 262, dont le siège social est situé au 7 rue Foch à Commercy (55200) (ci-après désigné par « **Beegift** »). Le Service est fourni en ligne sur le site accessible à l'adresse www.beegift.fr (ci-après désigné par « **le Site** »).

Le numéro de TVA Intracommunautaire de la SAS Bee Happy est le : FR76829176262.

Le Service s'appuie sur les services de paiement de Mangopay SA, émetteur de monnaie électronique agréé à ce titre au Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier sous la référence n°3812. L'acceptation des présentes Conditions Générales de Service emporte également acceptation des conditions générales d'utilisation de monnaie électronique de Mangopay

Beegift est joignable :

- par courriel à l'adresse aide@beegift.fr
- par courrier à l'adresse : Beegift, 7 rue Foch, 55200 Commercy, France

Le Directeur de la publication est Monsieur Cédric Caron.

L'hébergement du Site est assuré par Clever Cloud, société par actions simplifiée, au capital social de 17.625 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro B 524 172 699 dont le siège social est situé 3, rue de l'Allier 44000 Nantes.

Beegift est assuré auprès de MMA 5, rue René Grossidier 55203 Commercy pour son activité sur le territoire français.

2 DEFINITIONS

Dans les CGS, les termes et expressions identifiés par une majuscule, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel, ont la signification indiquée soit lors de leur première utilisation soit dans la définition ci-après :

Bénéficiaire : désigne la personne physique à laquelle est remis le Chèque-Cadeau par le Client afin d'être utilisé par le Bénéficiaire pour obtenir les biens ou services fournis par un Commerçant.

CGS : désignent les présentes Conditions Générales de Service.

Chèque-Cadeau : désigne le document sous forme papier ou électronique établissant la créance du Bénéficiaire vis-à-vis du Commerçant à concurrence du montant du chèque.

Le Chèque-Cadeau est commandé sur le Site et peut être utilisé soit auprès d'un Commerçant identifié (Chèque-Cadeau « Commerçant identifié »), soit auprès d'un ou plusieurs Commerçants d'une même zone géographique disposant du même code postal (Chèque-Cadeau « City »), qui aura le cas échéant été mis en place en partenariat avec une association de commerçants intervenant sur ladite zone géographique. Les Chèques-Cadeaux sont envoyés au Client par courriel.

Client : désigne tout particulier personne physique qui acquiert un Chèque-Cadeau sur le Site.

Commande : désigne la commande d'un Chèque-Cadeau passée par le Client sur le Site.

Commerçant : désigne un fournisseur de produits ou services partenaire de Beegift auprès duquel un Chèque- Cadeau peut être utilisé dans les conditions prévues aux présentes CGS.

Prestataire de Service de Paiement : désigne le prestataire de service de paiement avec lequel Beegift a contracté afin de recevoir le paiement des Chèques-Cadeaux par les Clients.

Service : a le sens défini à l'article 3.2. **Site** : a le sens défini à l'article 1.1.

3 OBJET

Beegift propose sur le Site un service permettant à un Client de passer une Commande de Chèque(s)- Cadeau(x) qui pourra(ont) être utilisé(s) par un Bénéficiaire en paiement de produits ou services offerts par un Commerçant unique identifié sur le Chèque-Cadeau, ou par un ou plusieurs Commerçants d'une même zone géographique (Chèque-Cadeau « City »).

Les présentes Conditions Générales de Service ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles Beegift :

Propose des Chèques-Cadeaux sur le Site ;

Reçoit les Commandes, édite les Chèques-Cadeaux et les envoie par courriel aux Clients ;

Reçoit, par l'intermédiaire du Prestataire de Paiement, le paiement des Commandes par le Client et assure le reversement au Commerçant du montant lui revenant lorsqu'un Chèque-Cadeau est utilisé auprès du Commerçant par le Bénéficiaire ;

l'ensemble de ces opérations étant ci-après désigné par le « **Service** » ;

Dans le cadre du Service, Beegift n'est pas fournisseur des produits ou services proposés par les Commerçants, lesquels sont fournis ou vendus par chaque Commerçant, dans les

termes et conditions fixés par le seul Commerçant et sous la seule responsabilité du Commerçant.

4 DOCUMENT CONTRACTUEL

La Commande d'un Chèque-Cadeau par le Client et les conditions de son utilisation par le Bénéficiaire sont régies par les présentes CGS, lesquelles constituent l'intégralité du contrat entre Beegift et le Client et entre Beegift et le Bénéficiaire.

Les présentes CGS ne régissent pas les conditions de vente de produits ou services par le Commerçant. Le Commerçant est seul responsable envers le Bénéficiaire.

En acceptant en ligne les CGS lors de la Commande ou lors de l'activation du Chèque-Cadeau, le Client et le Bénéficiaire reconnaissent avoir pris connaissance de l'ensemble des CGS et en accepter l'intégralité des termes sans réserve.

Le Client et le Bénéficiaire sont invités à imprimer ou télécharger les présentes CGS et les conserver sur un support durable.

5 ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

Les CGS sont applicables au Service à compter de leur acceptation par le Client, et selon les cas (i) jusqu'au versement par Beegift de la totalité des sommes revenant aux Commerçants suite à l'utilisation du Chèque-Cadeau par le Bénéficiaire, ou jusqu'à l'expiration de la durée de validité du Chèque- Cadeau.

6 COMMANDE DE CHEQUES-CADEAUX BEEGIFT

Le Client passe Commande d'un Chèque-Cadeau sur le Site en sélectionnant une zone géographique au sein de laquelle le Chèque-Cadeau pourra être utilisé parmi celles proposées (**Chèque-Cadeau « City »**), le cas échéant mis en place en partenariat avec une association de commerçants de ladite zone géographique. Le Client a également la possibilité de passer Commande d'un Chèque-Cadeau qui pourra être utilisé directement auprès d'un Commerçant unique (**Chèque-Cadeau « Commerçant identifié »**).

Des restrictions peuvent être prévues par certains Commerçants ou association de commerçants. Elles seront mentionnées sur les Chèques-Cadeaux.

Le Client renseigne le montant de son choix, entre 1 euro TTC au minimum et 250 euros TTC au maximum qui constituera le montant du Chèque-Cadeau utilisable par le Bénéficiaire. Le Client doit ensuite renseigner : une adresse courriel valide à laquelle lui sera adressé le Chèque-Cadeau, les noms prénoms du bénéficiaire, et un message personnel. Beegift ne se charge pas de faire parvenir le Chèque-Cadeau au Bénéficiaire.

Avant paiement, le Client doit confirmer les informations renseignées et valider sa Commande.

En validant en ligne la Commande sur le Site, le Client reconnaît accepter les présentes CGS et prendre l'engagement de payer la Commande. Une Commande n'est validée qu'après acceptation du paiement.

Le Client recevra par courriel un récapitulatif de Commande et le Chèque-Cadeau en version numérique.

Après réception du Chèque-Cadeau, le Client le remettra au Bénéficiaire, en main propre en version imprimée ou par courriel en version numérique.

7 PRIX ET PAIEMENT DES CHEQUES CADEAUX BEEGIFT

Le montant du Chèque-Cadeau est fixé par le Client dans les conditions prévues à l'article 6.1. Il est indiqué en euros et toutes taxes comprises.

Un Chèque-Cadeau acquis par le Client pour un montant donné permettra au Bénéficiaire de dépenser la totalité de ce montant chez un ou plusieurs Commerçant dans les conditions prévues à l'article 9 (Utilisation de Chèques-Cadeaux). Le prix du service fourni par Beegift n'est pas à la charge du Client. Il est réglé à Beegift par le Commerçant acceptant le Chèque-Cadeau selon les accords conclus entre Beegift et le Commerçant.

Les prix des produits ou services acquis par le Bénéficiaire auprès d'un Commerçant au moyen d'un Chèque-Cadeau sont librement fixés par le Commerçant.

Pour l'exécution du paiement, Beegift a recours à un Prestataire de Service de Paiement. Le paiement n'est pas encaissé par Beegift mais par le Prestataire de Service de Paiement.

La totalité du montant du Chèque-Cadeau est prélevée sur le compte bancaire du Client dès l'acceptation en ligne du paiement par le Client, et non pas en fonction de l'utilisation du Chèque-Cadeau par le Bénéficiaire.

8 DROIT DE RETRACTATION DU CLIENT

Le Client dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer dans un délai maximum de 14 jours à compter de la date de Commande d'un Chèque-Cadeau, sous réserve que le Chèque-Cadeau n'ait pas été utilisé en tout ou en partie pendant ce délai. Le Client renonce à ce droit dès lors qu'il active son chèque sur la plateforme. Dans le cas de la remise d'un chèque cadeau abondé, celle-ci ne pourra intervenir qu'après la renonciation explicite ou implicite au droit de rétractation par le Client.

Le droit de rétractation peut être exercé soit au moyen du formulaire de rétractation proposé par Beegift ou au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté adressée par courriel ou par courrier à Beegift aux coordonnées mentionnées au 1.4.

Le droit de rétractation ne peut être exercé que par le Client, et pas par le Bénéficiaire.

Le montant du Chèque-Cadeau ayant fait l'objet de la rétractation sera intégralement recredité sur le moyen de paiement utilisé par le Client dans un délai maximum de 14 jours à compter du jour où le droit de rétractation a été exercé.

9 UTILISATION DE CHEQUES-CADEAUX BEEGIFT

Usage personnel. Le Bénéficiaire désigné sur le Chèque-Cadeau est seul autorisé à l'utiliser. Le Bénéficiaire

ne peut céder le Chèque-Cadeau.

Durée de validité du Chèque-Cadeau. Le Bénéficiaire devra utiliser le Chèque-Cadeau qui lui a été remis au plus tard à la date d'expiration qui figure sur le Chèque-Cadeau. Passé ce délai, le Chèque-Cadeau ne sera plus utilisable et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement par Beegift ou le Commerçant.

Activation du Chèque-Cadeau. Le Bénéficiaire devra activer son Chèque-Cadeau soit en flashant le QR code, soit en cliquant sur le lien PDF si le Chèque-Cadeau lui a été transmis par courriel.

Chèque-Cadeau « Commerçant identifié ». Lorsqu'un Chèque-Cadeau a été acquis pour être utilisé auprès d'un Commerçant unique spécifiquement identifié, il devra être utilisé auprès dudit Commerçant. Si le Commerçant cesse son activité pendant la durée de validité du Chèque-Cadeau, le client ne pourra pas demander le remboursement du montant du Chèque-Cadeau, sauf si toujours dans le délai de rétractation légal (voir article 8).

Chèque-Cadeau « City ». Un Chèque Cadeau « City » pourra être utilisé auprès de l'ensemble des Commerçants adhérant à Beegift pour une zone géographique référencée sur le Site (il peut s'agir selon les cas d'une commune, communauté de commune, d'un arrondissement, identifiée par un code postal unique etc.). Un Chèque-Cadeau « City » peut être émis dès qu'une zone géographique a au moins deux Commerçants adhérents de Beegift ou lorsqu'une association de commerçants a conclu un partenariat avec Beegift pour ladite zone géographique et qu'au moins un commerçant de ladite zone géographique, adhérent ou non de l'association, est inscrit sur Beegift. Si en cours de validité d'un Chèque-Cadeau « City », un ou plusieurs Commerçants cessaient d'être partenaires de Beegift, Beegift ne sera pas tenu de rembourser le Chèque- Cadeau, sous réserve que la zone géographique en question inclue toujours au moins un Commerçant. Si, en cours de validité d'un Chèque-Cadeau, plus aucun Commerçant d'une zone géographique n'était partenaire de Beegift, le Bénéficiaire pourra au choix, soit demander que le Chèque-Cadeau soit utilisable dans une autre zone géographique, soit demander le reversement du solde non utilisé du Chèque-Cadeau « City ».

Modalités d'utilisation du Chèque-Cadeau auprès du Commerçant. Le Bénéficiaire devra présenter au Commerçant soit une version imprimée du Chèque-Cadeau, soit une version numérique sur un terminal mobile (smartphone ou tablette), afin que le commerçant puisse scanner le QR code qui figure sur le Chèque-Cadeau. Le Bénéficiaire pourra consulter le solde et la date de validité de son Chèque-Cadeau sur le ticket émis par le Commerçant ou en scannant le QR code. Le Chèque-Cadeau peut être utilisé en plusieurs fois jusqu'à concurrence de sa valeur totale. Sauf expressément prévu aux présentes CGS, le Chèque-Cadeau ne peut faire l'objet d'un remboursement par Beegift. Le Chèque-Cadeau ne peut être échangé contre de la monnaie par le Commerçant.

Perte et vol du Chèque-Cadeau. Le Chèque-Cadeau ne peut faire l'objet d'un remboursement par Beegift, même en cas de perte ou vol du Chèque-Cadeau. Il pourra être renvoyé par courriel sur demande au service client de Beegift.

10 RESPONSABILITES DE BEEGIFT

Beegift ne peut voir sa responsabilité engagée vis-à-vis du Client ou du Bénéficiaire qu'en cas de manquement dans la fourniture du Service, à savoir dans la Commande, l'émission et l'utilisation d'un Chèque-Cadeau.

La responsabilité de Beegift à l'égard du Client ou du Bénéficiaire ne peut être engagée en cas de manquement du Commerçant dans le cadre de la fourniture d'un bien ou d'un service acquis au moyen d'un Chèque-Cadeau et notamment en cas :

- - d'inexécution par le Commerçant de ses obligations légales ou contractuelles vis-à-vis du Bénéficiaire ;
- - de défaut de qualité des produits ou services fournis par le Commerçant au Bénéficiaire ;
- - de dommage, de quelque nature qu'il soit, subi par le Bénéficiaire dans le cadre des services reçus ou de l'utilisation ou la consommation des produits ou services ; le Commerçant en assumant l'entière et exclusive responsabilité délictuelle ou contractuelle vis-à-vis du Bénéficiaire.
En cas de défaillance du Commerçant dans l'exécution de ses obligations vis-à-vis du Bénéficiaire, seul le Commerçant pourra faire l'objet d'une action en responsabilité intentée par le Bénéficiaire.

11 DUREE – ARRET DU SERVICE

Le service de Beegift est fourni pour une durée indéterminée.

Beegift peut décider de suspendre ou de mettre un terme au service à tout moment et sans préavis et sans être redevable d'une indemnité quelconque au Client. Tout Chèque-Cadeau émis avant qu'il soit mis fin au Service restera utilisable pendant sa durée de validité. Beegift peut néanmoins décider à sa seule discrétion, en cas d'arrêt du Service, de procéder au remboursement des Chèques-Cadeaux en cours de validité au jour de l'arrêt du Service.

12 LIMITATIONS PARTICULIERES D'UTILISATION DU SERVICE

Le Client déclare connaître la nature du réseau internet et notamment l'impossibilité pour Beegift de contrôler les réseaux de télécommunications le constituant. En conséquence, les temps de réponse, la continuité de l'accès au Site et l'absence de dysfonctionnement ne sont pas garantis, Beegift n'étant redevable, à cet égard, que d'une obligation de moyen. Le Client est également informé que Beegift aura la faculté d'interrompre l'accès au Site pour des raisons de maintenance, de réparation ou de dépannage de ses systèmes.

Le Client est informé que les spécifications techniques du Site sont susceptibles d'évoluer tout au long de la fourniture du service afin de tenir compte, notamment de l'évolution technique informatique. De plus, Beegift, agissant pour le compte de ses mandants, veille au respect de l'usage de ses chèques et peut limiter celui-ci si des comportements abusifs sont identifiés.

13 DONNEES PERSONNELLES

Des données à caractère personnel du Client sont collectées par Beegift via le site pour les besoins de la fourniture du Service et sont traitées dans les conditions prévues dans la Politique de Protection des Données Personnelles de Beegift accessible à <https://www.beegift.fr/protection-donnees.php>

14 PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Site, son contenu et tous les éléments la constituant, sont des créations protégées par des droits de propriété intellectuelle, en particulier au titre du droit d'auteur, du droit des bases de données, du droit des marques, et du droit des dessins et modèles.

Le Site, ainsi que les logiciels, bases de données, textes, informations, analyses, images, photographies, vidéos, graphismes, logos, sons ou toutes autres données contenues sur le Site demeurent la propriété exclusive de Beegift ou, le cas échéant, de leurs propriétaires respectifs avec qui Beegift a passé des accords d'utilisation ou d'exploitation.

Il est concédé au Client un droit d'utilisation non-exclusif, non transférable et dans un strict cadre privé et personnel, du Site et des données contenues sur le Site. Le droit ainsi concédé consiste en (i) un droit de consulter en ligne les données et informations contenues sur le Site et (ii) un droit de reproduction consistant en une impression ou une sauvegarde des données et informations consultées. Ce droit d'utilisation s'entend uniquement pour un usage strictement privé.

Toute autre utilisation du Site, notamment commerciale, de la part du Client est interdite. Le Client s'interdit notamment, de reproduire ou représenter pour un usage autre que privé, vendre, distribuer, émettre, traduire, adapter, diffuser et communiquer intégralement ou partiellement sous quelque forme que ce soit tout élément, informations ou données du Site.

En outre, le Client s'interdit d'introduire, par quelque moyen que ce soit, des données susceptibles de modifier ou porter atteinte au contenu ou à la présentation du Site.

Les présentes CGS n'ont pas pour effet de transférer des droits de propriété intellectuelle au Client.

15 FORCE MAJEURE

Les parties ne peuvent être tenues pour responsables de l'inexécution de leurs obligations prévues aux présentes CGS si cette inexécution est due à un cas de force majeure tels qu'une rupture des réseaux de télécommunication, pannes d'électricité, attaques par déni de service, piratage informatique etc.

16 CONVENTION DE PREUVE

Compte tenu de la nature de leurs échanges et en particulier de la dématérialisation de leur relation, les parties conviennent que l'ensemble des enregistrements informatiques dans le système d'information de Beegift (fichiers log, messages électroniques, courrier électronique, etc.) aura, en cas de litige, valeur de preuve.

17 MEDIATION

Tentative de règlement amiable. Conformément à la procédure des articles L612-1 et suivants du Code de la consommation, en cas de différend avec Beegift, le Client peut préalablement tenter de régler le litige à l'amiable. A cette fin, le Client doit adresser une réclamation écrite mentionnant la cause du différend soit par voie électronique, soit par voie postale aux coordonnées mentionnées à l'article 1.3. Beegift s'engage à revenir vers le Client dans les meilleurs délais.

Médiateur de la consommation. A l'issue de cette étape, si le litige n'est pas résolu, le Client peut, dans un délai d'un an porter le litige devant un médiateur de la consommation désigné via le site de résolution des litiges entre consommateurs et e-commerçants de la Commission européenne (accessible à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>) ou saisir le médiateur de FEVAD

18 LOI APPLICABLE

Les présentes CGS sont régies par le droit français.

19 TRIBUNAUX COMPETENTS

SAUF DISPOSITION LEGALE IMPERATIVE CONTRAIRE, TOUT LITIGE ENTRE LES PARTIES A PROPOS NOTAMMENT DE LA FORMATION, DE L'EXECUTION, DE L'INTERPRETATION, DE LA RESILIATION OU DE LA RESOLUTION DES CGS LES LIANT ET CE Y COMPRIS POUR LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, LES PROCEDURES D'URGENCES, EN CAS DE REFERE, D'APPEL EN GARANTIE, DE REQUETE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS SERA SOUMIS AUX TRIBUNAUX FRANÇAIS COMPETENTS.

***Conditions particulières liées au « Plan de relance de l'économie locale » :**

- Dans le cadre des opérations liées à la crise sanitaire et plus généralement dans toutes les opérations menées pour le compte de collectivités locales, Beegift se réserve le droit de procéder à des arbitrages dans l'attribution des fonds qui lui sont confiés afin de veiller notamment à leur distribution raisonnable, la plus large, sans abus, sans concentration par quelques utilisateurs et en identifiant les bénéficiaires économiques. En cas de litige, Beegift demandera à la collectivité menant l'opération l'autorisation d'émettre les valeurs.
- Le nombre de participation par foyer ou par personne peut être limité afin d'assurer au plus grand nombre la possibilité de participer aux opérations. De plus, les abondements sont limités aux sommes établies par les collectivités.
- Un chèque acheté ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement si le chèque offert par la collectivité lui correspondant a été utilisé.